

TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Versement direct aux lycées professionnels et technologiques EN 3 ÉTAPES

1. Remplissez le bordereau de versement ci-dessous et retournez-le soit à l'adresse suivante :

LYCEE du GRESIVAUDAN
Taxe d'apprentissage 2022
1 avenue du Taillefer
38241 MEYLAN
N° SIRET : 193 828 639 00016
N° UAI : 0382863F

2. Effectuez votre versement direct de taxe d'apprentissage (**13 % de 0,68 % de votre masse salariale 2021**).

3. Le lycée du Grésivaudan édite et vous adresse (par courrier ou par mail) votre reçu libératoire dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions pour votre soutien.



BORDEREAU DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

Votre entreprise : SIRET :

Adresse :

.....

CP : Ville :

Contact : Mme M. mail : Tél :

Montant de votre versement direct de taxe d'apprentissage :

De préférence par virement (en précisant la référence **TA 2022 / Nom de l'entreprise**)

Par chèque ci-joint (à l'ordre du **LYCEE du GRESIVAUDAN**)

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							
							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1380	0000	0010	0071	341	TRPUFRP1